

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2019

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Cet acte juridique, qui prévoit et autorise les dépenses et recettes de la commune, doit impérativement être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année en cours.

Le budget se compose de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

## Le budget prévisionnel de la commune de Steenwerck pour 2019

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 015 142,56 €	3 015 142,56 €
Section d'investissement	1 808 827,44 €	1 808 827,44 €
<b>Total</b>	<b>4 823 970,00 €</b>	<b>4 823 970,00 €</b>

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat.

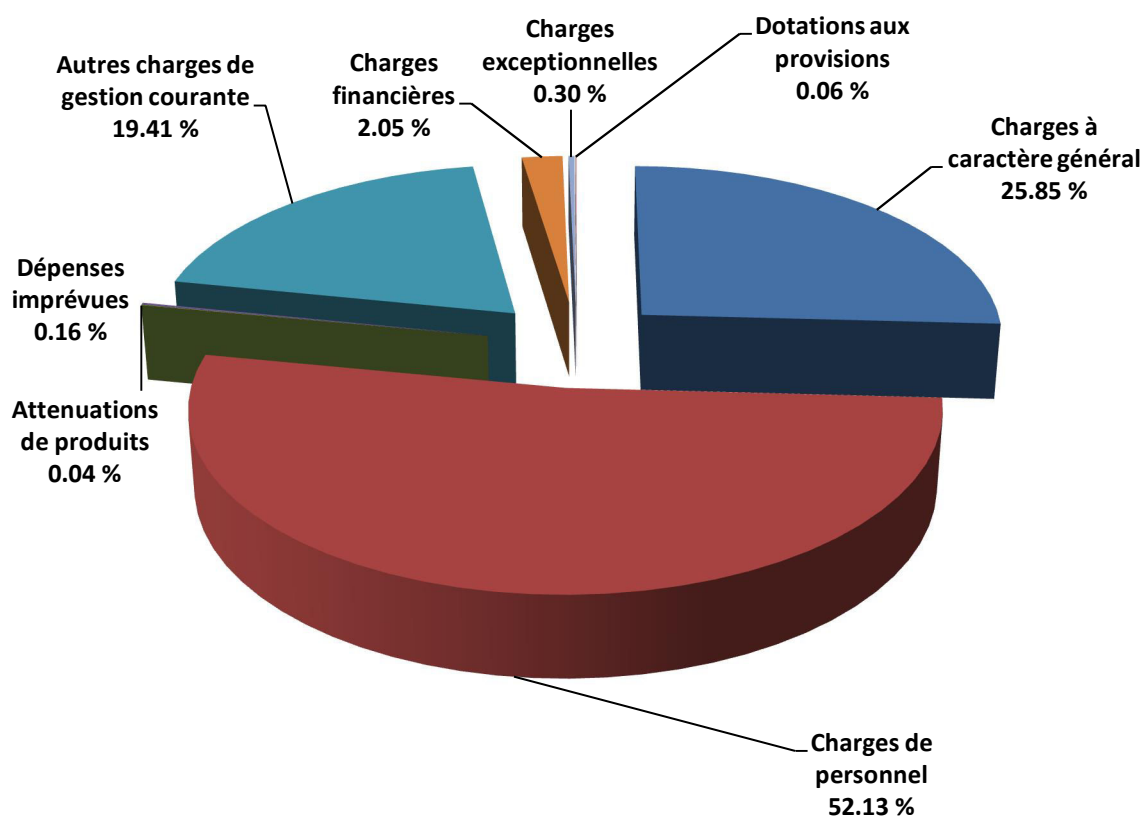
Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de personnel</li> <li>• Frais de gestion des bâtiments</li> <li>• Fourniture de biens et de services</li> <li>• Subventions aux associations</li> <li>• Intérêts des emprunts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôts locaux</li> <li>• Dotations de l'Etat</li> <li>• Produit des services (cantine, garderie, accueils de loisirs...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne</li> </ul>	

La différence entre les recettes et les dépenses représente l'épargne dégagée. Elle permet de rembourser le capital de l'emprunt et de financer les besoins en investissement.

## LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2019

CHAPITRES BUDGETAIRE	MONTANT	Evolution par rapport au BP 2018	En pourcentage des dépenses réelles
011 - Charges à caractère général	632 000.00 €	- 0.43 %	25.85 %
012 - Charges de personnel	1 274 750.00 €	- 0.18 %	52.13 %
014 - Atténuations de produits	1 000.00 €	0.00 %	0.04 %
022 - Dépenses imprévues	4 000.00 €	0.00 %	0.16 %
65 - Autres charges de gestion courante	474 710.45 €	- 3.75 %	19.41 %
66 - Charges financières	50 110.53 €	+ 5.55 %	2.05 %
67 - Charges exceptionnelles	7 450.00 €	0.00 %	0.30 %
68 - Dotations aux provisions	1 500.00 €	0.00 %	0.06 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 445 520.98 €</b>	<b>- 0.84 %</b>	
023 – Virement à la section d'investissement	515 238.55 €	- 25.47 %	
042 – Dotations aux amortissements	54 383.03 €	- 0.28 %	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>569 621.58 €</b>	<b>- 23.63 %</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 015 142.56 €</b>	<b>- 6.13 %</b>	

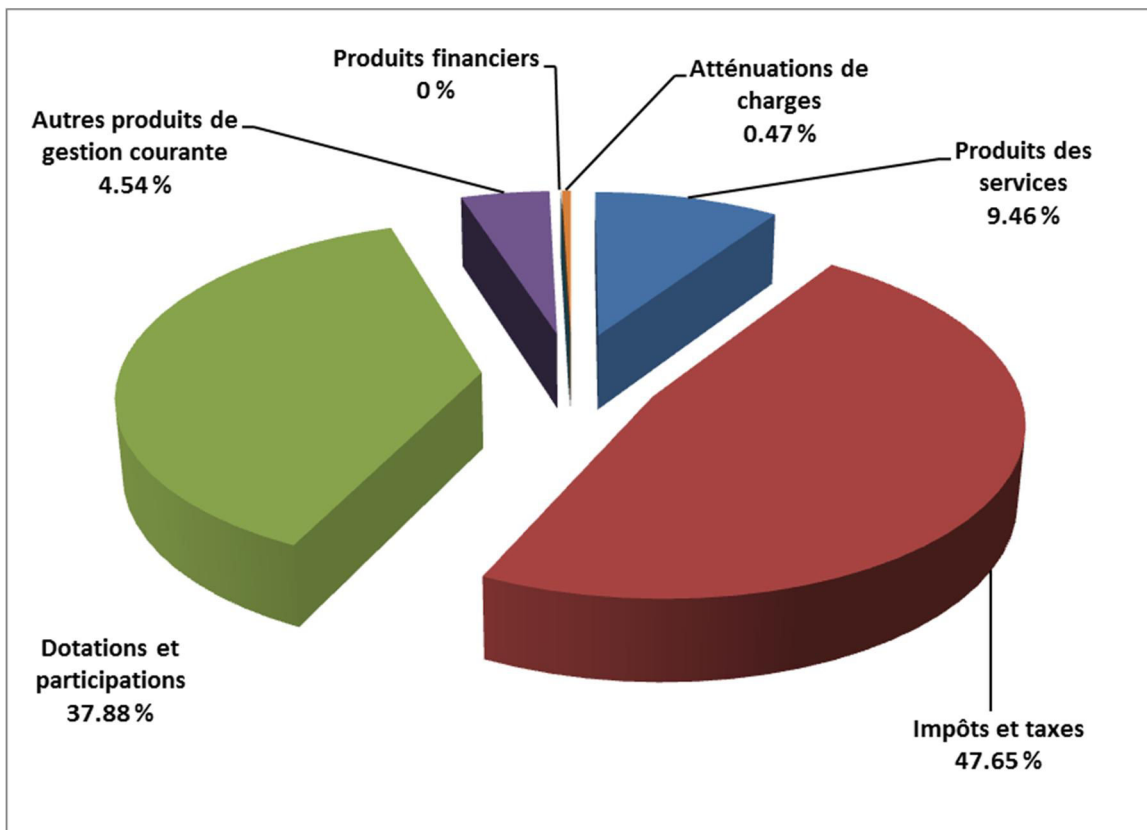
### REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



## LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2018

CHAPITRES BUDGETAIRE	MONTANT	Évolution par rapport au BP 2017	En pourcentage des recettes réelles
70 - Produits des services	252 500.00 €	- 2.88 %	9.46 %
73 - Impôts et taxes	1 271 121.69 €	+ 2.95 %	47.65 %
74 - Dotations et participations	1 010 640.00 €	- 1.58 %	37.88 %
75 - Autres produits de gestion courante	121 000.00 €	+ 6.61 %	4.54 %
76 - Produits financiers	3.00 €	0 %	0.00 %
013 - Atténuations de charges	12 500 €	+ 143.47 %	0.47 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 667 764.69 €</b>	<b>+ 1.04 %</b>	
042 – opérations d'ordre entre sections (Travaux en régie et reprises de subventions)	93 761.39 €	- 3.21 %	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>93 761.39 €</b>	<b>- 3.21 %</b>	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	253 616.48 €	- 46.62 %	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 015 142.56 €</b>	<b>- 6.13 %</b>	

### REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



## LA FISCALITE PREVUE EN 2019

Taxe	Taux 2016	Produit fiscal 2016	Taux 2017	Produit fiscal 2017	Taux 2018	Produit fiscal 2018	Taux 2019	Produit fiscal attendu 2019
TH	18.80	368 800	18.80	382 777	20.00	420 476 €	20.00	<b>432 800 €</b> + 12 324 €
TFB	18.90	286 461	18.90	287 339	20.00	315 583 €	20.00	<b>332 600 €</b> + 17 860 €
TFNB	36.20	89 195	36.20	88 999	36.20	90 012 €	36.20	<b>91 695 €</b> + 1 683 €
Produit Total		<b>744 456 €</b> (211 €/h)		<b>759 115 €</b> (212 €/h)		<b>826 071 €</b> (228 €/h)		<b>857 095 €</b> (230 €/hab)
Différence				<b>+ 14 659 €</b>		<b>+66 956 €</b>		<b>+ 31 024 €</b>

Dans le cadre du Budget 2019, il est prévu de maintenir les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au même niveau qu'en 2018. Cela entraînera, à taux constants, une augmentation du produit fiscal communal d'environ 31 000 € (857 095 €).

Le produit fiscal par habitant à Steenwerck (ce que paye en moyenne chaque habitant par an en impôts locaux) s'élèvera en moyenne pour 2019 à **230 € par habitant**, ce qui reste bien en-deçà de la moyenne des communes de la strate de commune de 3 500 à 5 000 habitants.

- **Moyenne départementale: 354 € / habitant**
- **Moyenne régionale : 417 € / habitant**
- **Moyenne nationale : 437 € / habitant**

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est constituée des opérations d'équipement ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions et de l'autofinancement (épargne).

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisitions de bâtiments</li> <li>• Acquisitions de terrains</li> <li>• Acquisitions de mobilier, matériel</li> <li>• Travaux d'aménagement</li> <li>• Constructions d'équipements</li> <li>• Remboursement du capital des emprunts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne</li> <li>• Subventions</li> <li>• Emprunts</li> </ul>

### LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT EN 2019

CHAPITRES BUDGETAIRE	MONTANT
<b>10 – Remboursement taxe d'aménagement</b>	<b>793.35 €</b>
<b>016 – Remboursement capital emprunts</b>	<b>81 018.58 €</b>
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>81 811.93 €</b>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 700.00 €</b>
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>1 546 890.86 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 559 590.86 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 641 402.79 €</b>
<b>040 – Opérations d'ordre entre sections (Travaux en régie et reprises de subventions)</b>	<b>93 761.39 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>93 761.39 €</b>
<b>001 – Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>73 663.26 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 808 827.44 €</b>

## LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT EN 2019

CHAPITRES BUDGETAIRE	MONTANT
024 - Produits de cessions	50 000.00 €
10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	70 000.00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	593 142.98 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>713 142.98 €</b>
13 – Subventions d'investissement	526 062.88 €
16 – Emprunts	0.00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>526 062.88 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 239 205.86 €</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	515 238.55 €
040 – Dotations aux amortissements	54 383.03 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>569 621.58 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 808 827.44 €</b>

### Principales dépenses d'investissement prévues en 2019 :

- Crédits reportés 2018 : **1 063 891.60 €** (travaux pour l'extension du Musée de la vie rurale, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement du Moulin Gouwy, installation des feux tricolores intelligents au carrefour de la Croix du Bac et achat d'un camion pour les services techniques)
- Achat de terrain: **135 000 €**
- Travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste : **120 000 €**
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : **32 800 €**
- Etude pour la réalisation d'un Skate Park : **8 700 €**
- Aménagement des trottoirs rue du Musée : **13 500 €**
- Reprise d'une bande de roulement du parking du stade : **15 500 €**
- Rénovation d'une partie de la toiture de la mairie (service urbanisme) et des chéneaux de la Maison Leplus : **15 000 €**
- Rénovation d'une partie de la toiture de l'immeuble communal rue du Mortier (Ecole d'art) : **4 600 €**
- Rénovation du mur de la médiathèque de la Croix du Bac : **3 500 €**
- Remplacement de menuiseries de l'Ecole Jean Monnet : **16 000 €**

- Cimetières : **15 000 €** pour un nouveau columbarium et un jardin du souvenir
- Achat de mobilier pour le Gîte les IRIS : **4 000 €**

**Principaux travaux prévus en régie par les services techniques : 93 190 €**

- Poursuite de la réhabilitation des salons de la Maison Decanter
- Rénovation du sol du 2<sup>ème</sup> étage de la Maison Decanter (installation d'un plancher coupe-feu)
- Installation d'un visiophone à l'entrée de la Maison Decanter
- Isolation du Garage de la Maison Decanter
- Aménagement d'une terrasse à la médiathèque de la Croix du Bac
- Eglise Croix du bac - Protection des vitraux donnant sur la cour de l'école
- Rénovation d'un préau à l'école primaire du Tilleul
- Création d'une clôture pour le jardin de l'Ecole primaire Jean Monnet
- Rénovation d'une classe de l'école primaire Jean Monnet (peinture)
- Rénovation d'une classe de l'école maternelle Jean Monnet (plafond + peinture)
- Peinture de la façade de l'Ecole Primaire Jean Monnet
- Remplacement de l'éclairage des écoles Jean Monnet et du Tilleul et de la Maison du temps libre et de l'Eglise de la Croix du Bac (installation de lampes LED basse consommation)
- Rénovation des douches et peinture de 3 chambres du Gîte les Iris
- Remplacement de la toiture du chalet du Tennis
- Remplacement de la chaudière du Pavillon des Iris (Office du Tourisme)
- Installation de stores à la Maison du temps libre et à l'école maternelle Jean Monnet
- Installation de persiennes dans les logements communaux rue du Stade
- Construction d'un plancher pour les cibles des archers au Hangar Dutrie
- Plantations